

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2011

Le dix neuf juillet deux mille onze à dix neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-BEAUZIRE se sont réunis sur convocation en date du 12 juillet 2011 adressée par Monsieur Hervé CORGER, Maire.

Présents ASTIER Raymond, BERNARD Sylvie, BOILE Antoine, BOISSAT Paul, CHAPEY Gérard, CHERASSE Yvette, CORGER Hervé, DEBAIN Christiane, FAYARD Monique, GIRAUDET Thierry, JEAN Brigitte, MIZOULE Jacqueline, PEREZ Pierre, RASTOIX Pascale,

Pouvoirs : M. CHAUVE Pierre à M. CORGER Hervé
Mme CHARCOT Catherine à Mme MIZOULE Jacqueline
M. FOURNIER Michel à M. BOILE Antoine
M. DUPUIS Alain à M. CHAPEY Gérard

Excusée : Mme MITON Sophie

Secrétaires de séance : Mme FAYARD Monique
Mme JEAN Brigitte

Monsieur le Maire propose de rajouter 1 délibération à l'ordre du jour :

- Transfert lot les Hameaux de St Beauzire dans le domaine communal

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

Contrat besoin occasionnel : voirie

Zone Pilote Habitat : Validation projet d'aménagement

Assainissement Epinet : Enfouissement réseaux : validation programme

EPF Smaf : adhésion nouvelles communes

Infos sur les commissions

Questions diverses

1. Contrat besoin occasionnel : voirie

Mr Boissat explique que devant l'urgence des besoins à satisfaire en matière de travaux saisonniers, il conviendrait de créer un poste d'Adjoint des Services Techniques de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 35 heures pendant 1 mois à compter du 25 juillet 2011, pour étoffer l'équipe de voirie. Le financement de ce poste ponctuel avait été prévu au budget.

VOTE : **Pour** à l'unanimité des présents

2. Zone Pilote Habitat : Validation projet d'aménagement

Mr le Maire explique que dans le cadre du projet d'aménagement de la Zone Pilote d'Habitat de Saint Beauzire, un projet de plan de masse nous a été proposé par les aménageurs.

Ce plan de masse permet de mettre en place une offre de logements composé de :

- 10 lots libres en accession
- 8 logements sociaux
- 17 logements Maisons Elan
- 13 logements Domia

Il permet par ailleurs de rester fidèle à l'AEU initialement validée pour cette Zone Pilote Habitat, tant au niveau de la répartition spatiale des logements que du respect des axes de circulation douce et des espaces verts envisagés.

Ce plan de masse ne concerne que le secteur ou les propriétaires fonciers ont donné leur accord pour les acquisitions de terrains.

Pour que ce dossier puisse avancer dans sa réalisation, il convient de valider ce plan de masse

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

3. Assainissement Epinet : Enfouissement réseaux : validation programme

Mr le Maire présente le budget prévisionnel du projet complet d'enfouissement des réseaux et remise en état des réseaux d'eau potable, sur le hameau d'Epinet, dans le cadre des travaux d'assainissement prévus.

Ces travaux comprennent l'enfouissement des réseaux d'électricité et de téléphonie, pour une part revenant à la collectivité estimée à 100 000€. La mise en place d'un réseau d'éclairage publique entièrement neuf est estimé à 27 000€. Enfin, les travaux de remise en état du réseau d'eau potable sont estimés à 30 000€.

Mr le Maire rappelle qu'une somme de 50 000€ a déjà été budgétisée en 2011. Le reste pourra être budgétisé sur l'année 2012, sous forme d'une répartition sur les travaux annuels envisagés en réfection d'éclairage publique et en réfection de chaussée.

Mr Giraudet évoque la possibilité de prévoir la réfection totale de certaines chaussées, en fonction de l'importance des fouilles envisagées.

Mr Perez rappelle que les marges de manœuvres en terme d'investissement pour la communes sont serrées et qu'il convient de ne pas s'écarter de ces prévisions déjà assez conséquentes. L'assemblée valide le programme de travaux présenté à l'unanimité.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

4. EPF Smaf : adhésion nouvelles communes

Les communes de :

ARFEUILLES, département de l'Allier, par délibération du 8 avril 2011,

Et la communauté de communes de **HAUT LIVRADOIS** composée des communes de : Aix la Fayette, Bertignat, Chambon sur Dolore, Condat les Montboissier, Echandelys, Fayet Ronaye, Fournols, Grandval, Le Monestier, St Amant Roche Savine, St Bonnet le Bourg, St Bonnet le Chastel, St Eloy la Glacière, St Germain l'Herm et Ste Catherine du Fraisise, par délibération en date du 20 décembre 2010.

Ont demandé leur adhésion à l'Etablissement Public Foncier.

Le conseil d'administration dans ses délibérations des 22 février et 28 avril 2011 a accepté ces demandes et l'assemblée générale de l'EPF réunie le 16 juin 2011 a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF Smaf doivent ratifier ces demandes d'adhésions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord aux adhésions précitées

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

5. Transfert lot les Hameaux de St Beauzire dans le domaine communal

Mr le Maire rappelle que par courrier du 25 mars 2011, l'ASI les Hameaux de Saint-Beauzire a fait la demande de rétrocession à la commune des parties communes du lotissement « Les Hameaux de Saint-Beauzire » : la voirie, les réseaux, le système d'éclairage public, le mobilier urbain, les espaces verts.

Lors du conseil municipal du 29 mai dernier, l'assemblée a validé le principe de mettre à l'étude cette demande.

Nous avons ensuite pris connaissance du compte rendu de l'assemblée générale de l'ASI les Hameaux de Saint-Beauzire du 15 juin 2011, et du vote favorable de l'assemblée concernant la rétrocession des voiries et des espaces verts du lotissement à la commune.

Nous avons reçu les avis favorables du Sieg, concernant la conformité des éclairages publics, et de Lyonnaise des Eaux concernant la conformité des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales.

Nos services n'ont pas de remarque particulière concernant l'état de la voirie.

Des estimations et devis ont été fournis concernant le cout à envisager pour l'entretien des espaces verts.

Considérant tous ces éléments, Monsieur le maire propose de valider la rétrocession des voiries et réseaux et des espaces verts dans le domaine communal.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide, à l'unanimité :

- de valider la rétrocession de la voirie et des réseaux du lotissement « Les Hameaux de Saint-Beauzire au profit de la commune, sous condition qu'aucune modification n'ait été réalisée par rapport au permis de lotir initiale,
- de valider le classement des espaces communs du lotissement au sein du domaine public de la commune,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les pièces afférentes à cette rétrocession,
- de rappeler que tous les frais seront supportés par l'ASI les Hameaux de Saint-Beauzire.
- de rappeler que les travaux engagés par l'ASI les Hameaux de Saint-Beauzire devront être terminés par cette association, à ses frais.
- décide de maintenir le règlement du lotissement dans le temps.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

6. Infos sur les commissions

Paul Boissat indique que les travaux de voirie aux Bleuets sont effectués de même que le passage devant le Casino. « La patte d'oie » rue des Moines devrait être reprise en septembre.

Christiane Debain rapporte que la ballade contée du 2 juillet a rencontré un vif succès. 30 personnes y ont participé.

En ce qui concerne le projet de réaménagement du bâtiment rue du couvent, Jacqueline Mizoule indique que la consultation pour une étude est toujours en cours.

A propos de la réfection des vestiaires du foot, Yvette Cherasse indique que la Ligue Départementale doit valider le dossier pour l'attribution d'une subvention pour le financement des vestiaires. Monsieur le Maire dit avoir relancé les architectes, en ce qui concerne le dossier de permis de construire à valider en septembre.

Pascale Rastoix évoque le cambriolage et les dégradations commis à la mairie regrettant le caractère stupide et gratuit de ces actes et le traumatisme provoqué chez les agents de la mairie.

La compagnie d'assurance remboursera les vols et les dégâts à des pourcentages différents suivant la nature des dommages.

7. Questions diverses

Monsieur le Maire indique que l'enquête publique concernant le transfert dans le domaine privé de la commune d'une parcelle, en vue de sa vente au restaurant « le hasard », se fera les deux premières semaines de septembre.

Monsieur le Maire signale que divers aménagements seront faits route de Riom, du fait de l'obtention des subventions au titre des amendes de police. Une réunion de concertation sera programmée avec les riverains en septembre

Monsieur le Maire a présenté une première proposition de plan pour la nouvelle école, précisant que maintenant il convenait de l'étudier avec les différents intervenants.

En ce qui concerne le feu d'artifice du 14 juillet qui n'a pas pu être tiré en raison des conditions météorologiques, aucune date pour son tir n'a été arrêtée.

DATES A RETENIR :

Conseil municipal : 2 septembre 2011 à 20 heures

La séance est levée à 22 h 05